

Délibération n° 871 AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » - Phase de déploiement Epidôme

Réunion du Comité Syndical du 4 février 2026

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de Conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers représentés : 0
Nombre de votants : 33

Convoqué le 20 janvier 2026, le conseil syndical s'est réuni le 4 février 2026 à 18h00, en salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard Guillaume

125^{ème} Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylvain KEMMOE
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON
Madame Nathalie MARIN
Madame Danielle MISIC
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Vincent SOULIGNAC
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Eric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Pierre CHASSAING
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Anne-Marie PICARD
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Candidature à l'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » - Phase de déploiement du projet Epidôme « Approvisionner la restauration collective du territoire du PAT Grand Clermont – PNR Livradois-Forez en pain santé, bio et local

Face aux défis économiques, écologiques et de santé publique, le PAT du « Grand Clermont / Parc Livradois-Forez » préconise de faire évoluer nos pratiques agricoles et alimentaires afin de garantir d'ici 2050, à tous les habitants, une alimentation locale de qualité, favorable à la santé, issue de filières vertueuses et économiquement robustes. La restauration collective constitue un levier majeur de ce changement qui passe par le développement et la structuration de nouvelles filières agricoles locales.

Par ailleurs, dans l'objectif de conforter de manière ambitieuse la stratégie globale du PAT, élaborée en 2017, le Grand Clermont souhaite poursuivre son approche opérationnelle multi-filières, en soutenant directement ou par l'intermédiaire des divers acteurs publics et privés, partenaires du PAT, tout développement de filière permettant la transition agricole et alimentaire du territoire.

Bénéficiant d'un contexte local favorable avec la plaine céréalière de la Limagne, **la structuration d'une filière pain bio, local, santé**, à très faible impact environnemental, répond à une demande croissante de la restauration collective, aux impératifs de la loi Egalim, à l'amélioration de la santé des populations et à plusieurs enjeux de la transition agroécologique.

Le Grand Clermont et le Parc du Livradois-Forez, co-porteurs du PAT, en collaboration notamment avec l'association de producteurs Bio 63 ainsi qu'avec d'autres partenaire (collectivités, recherche, producteurs, boulangers, associations,...) regroupés dans un consortium, ont décidé de porter collectivement ce projet de structuration d'une filière pain bio, local pour la restauration collective en

répondant en 2024 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Etat / France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Lauréat de cet AMI en novembre 2024, le **Grand Clermont en est ainsi le porteur administratif et financier** avec notamment à ses côtés Bio 63 qui assure la maîtrise d'œuvre technique du projet.

Financés par l'AMI (un montant de 252 000 € est apporté à cet effet par la Banque des Territoires), **une première phase dite de « maturité »**, permet d'affiner le projet sur 18 mois notamment par des études, de l'ingénierie ou des actions de recherche. Elle constitue la première étape du déploiement de la filière en conditions réelles, de façon multi-partenariale et systémique. Les objectifs du projet, déclinés en actions et sous actions portés par des partenaires bien définis et ayant fait l'objet d'estimations prévisionnelles, sont les suivants :

- 1) Produire localement des céréales panifiables et des légumineuses selon des pratiques agroécologiques sous label Agriculture Biologique
- 2) Organiser les étapes de transformation nécessaires à la réalisation d'un pain pour un effet santé, et conforme aux attentes de la restauration collective
- 3) Organiser la commercialisation de manière adaptée aux critères de la restauration collective
- 4) Sensibiliser les personnels, convives et le grand public au projet / Communiquer sur le projet
- 5) Evaluer et définir les conditions nécessaires de réussites dans un objectif de répliquabilité
- 6) Coordonner, gérer la partie financière et animer le projet

Ainsi, cette phase de maturation se termine en juin 2026 avec des actions réalisées ou en cours, comme par exemples :

- Mise au point de recettes pain bio santé, tests de ces pains et sensibilisation dans 6 établissements scolaires "pilotes" du territoire
- Enquêtes auprès des producteurs de blé bio et étude de marché auprès des établissements de restauration collective scolaire
- Etude sur les flux logistiques et la mesure de l'impact environnemental potentiel de la filière avec les investissements envisagés
- Définition des modèles économiques viables pour cette filière
- Mise au point avec les acteurs d'un cahier des charges de la filière
- Actions de sensibilisation des acteurs, des convives (établissements scolaires) et du grand public (comité de citoyens)
- Développement d'une stratégie et d'actions de communication du projet qui a permis notamment de renommer le projet « **Epidôme** » (au lieu d'Ambition positive)
- Etude sur la répliquabilité, l'innovation et l'évaluation du projet
- Etc.

Cette phase de maturation vise donc à la construction et la validation d'une architecture globale du projet par l'ensemble des partenaires mais permet également d'identifier les porteurs de projets, de recueillir leurs engagements, de chiffrer les pistes d'investissements (appui technique, formations, financement de matériel...) des acteurs souhaitant s'engager à long terme dans cette filière. Ainsi, une rédaction de fiches actions est en cours, avec les bénéficiaires pouvant être concernés, sur les investissements éligibles, les aspects d'accompagnement technique ou les modalités de financements.

A l'issue donc de cette première période exploratoire du projet, **une seconde phase, dite phase de déploiement** prévue par cette AMI, permettra, pour les 5 prochaines années (2027-2032), la mise en œuvre opérationnelle du projet, en pérennisant le modèle économique et organisationnel choisi. Elle portera, en particulier, sur le financement d'actions d'investissements à destination des agriculteurs, des

boulangers ou des minoteries du territoire, dans des outils de production, de tri et de stockage du blé, de transformation et de distribution de la farine et du pain.

Pour l'efficacité de cette mise en œuvre, l'ensemble des partenaires devront également être accompagnés techniquement par une ingénierie dédiée et des actions de recherche et de sensibilisation / communication seront poursuivies.

L'ensemble de ces actions d'investissements, d'ingénierie et d'accompagnement sur 5 ans pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement financier d'un **montant de 3 M€ d'aides de l'Etat** (financement global maximum du projet à hauteur de 50% par la Banque des Territoires) permettant un minimum de **6 M€ de dépenses sur le territoire**.

Ainsi, au terme de la première phase de maturité, une validation politique du Conseil Syndical du Grand Clermont est nécessaire afin de déposer le second dossier de la phase de déploiement. Cette validation doit également permettre d'assurer la continuité du dossier de la fin de la phase de maturité en juin 2026 jusqu'au début de la phase de déploiement en 2027.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **De décider que le Grand Clermont sera le porteur administratif et financier de la candidature auprès de l'Etat du projet « Epidôme » dans sa phase de déploiement en tant que "Démonstrateur territorial de transition agricole et alimentaire" pour la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement financier d'un maximum de 3 000 000 € de la part de la Banque des Territoires sur 5 ans.**
- **De rechercher toutes subventions et aides complémentaires nécessaires pour réaliser et cofinancer ce projet**
- **D'assurer la continuité du portage du dossier Epidôme en 2026-27 d'ici le passage du projet en phase de déploiement**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte, convention et document se rapportant à cette opération et notamment le dépôt officiel du dossier auprès de la Banque des territoires dans les délais impartis.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

**Gérard GUILLAUME,
Secrétaire de séance.**



À Clermont-Ferrand, le 05 Février 2026

**Dominique ADENOT,
Président.**

